



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 7 avril 2005
CCS2005/02

CDL-JU (2005)016 syn
Fr. seul.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

en coopération avec la
COUR CONSTITUTIONNELLE DE LA REPUBLIQUE DE HONGRIE ET
LA FONDATION BUDAPEST FORUM POUR L'EUROPE

TABLE RONDE INTERNATIONALE

**LES RELATIONS ENTRE LE DROIT
CONSTITUTIONNEL ET LE DROIT DE L'UNION
EUROPEENNE DANS LES PAYS MEMBRES DE
L'UNION EUROPEENNE**

Budapest, 14-15 février 2005

CARNET DE BORD

CARNET DE BORD

La Commission de Venise a organisé en coopération avec la Cour constitutionnelle de la République de Hongrie une Table ronde sur « Les relations entre le droit constitutionnel et le droit européen dans les pays membres de l'Union européenne », les 14-15 février à Budapest.

L'objectif de cette Table ronde était de permettre à des juges constitutionnels des pays membres de l'Union européenne récemment élargie d'échanger leurs vues et leurs expériences, avec des juges et de Cour européenne des Droits de l'homme de Strasbourg et de la Cour de Justice de Luxembourg. Cette Table ronde s'inscrit dans la série de conférences organisées par la Commission de Venise sur le thème de l'intégration européenne en général et de la position des cours constitutionnelles suite à l'intégration européenne en particulier.

Les discussions se sont déroulées autour de deux grands thèmes et ont eu pour point de départ la jurisprudence de la Cour de Luxembourg relative à la protection des données personnelles dans le droit européen et dans le droit national des pays membres et à la liberté des services et le droit national des pays membres de l'Union Européenne.

Les questions relatives à la hiérarchie entre différents droits, à la mise en balance d'intérêts parfois différents et le nécessaire équilibre entre principes contradictoires ont été au cœur des interventions tant des représentants des juridictions nationales que internationales ; elles ont permis une meilleure appréhension des différences et également des similitudes dans les raisonnements juridiques des cours.

La Table ronde a permis de mesurer combien la relation mutuelle, qui existe entre les cours nationales et les cours internationales, appelle un dialogue constant entre les juges. Aussi les discussions et échange d'expérience, explicitations de jurisprudence nationales et internationales qui ont eu lieu au cours des deux jours de travaux de cette Table ronde ont permis de renforcer une connaissance et une évaluation mutuelle des jurisprudences respectives et de leur interaction.

Si il est important de déterminer toujours plus avant ce qui est commun aux traditions constitutionnelles communes, il est tout aussi important notamment pour les juridictions internationales, qui se réfèrent aux cours nationales et à leur jurisprudence, de connaître et savoir apprécier les particularités nationales qui compte tenu de leur construction juridique propre peuvent donner aux mêmes valeurs une compréhension différente dont il appartient de tenir compte en sus du patrimoine constitutionnel européen.

La Table ronde s'est avérée offrir une constructive opportunité de dialogues riches d'enseignements, chacun des participants ayant formulé le souhait de renouveler sur une base régulière ces échanges de vues.

La Table ronde a réuni les représentants des juridictions internationales et nationales à compétence constitutionnelles suivantes :

Autriche:	Prof. Dr. Rudolf MÜLLER, Juge, Cour constitutionnelle
République tchèque:	M. Jiri MUCHA, Juge, Cour constitutionnelle
Chypre:	M. Christos ARTEMIDES, Président, Cour suprême
Estonie:	Mme Gea SUUMANN, Assistante du Président, Cour suprême
France:	M. Pierre STEINMETZ, Membre, Conseil constitutionnel
Lettonie:	M. Gunars KUTRIS, Juge, Cour constitutionnelle
Lituanie:	M. Egidijus KÜRIS, Président, Cour constitutionnelle
Malte:	M. Giannino CARUANA-DEMAJO, Juge, Cour suprême
Pologne:	Prof. Andrzej MACZYNSKI, Vice-président, Tribunal constitutionnel
Slovaquie:	M. Ján MAZÁK, Président, Cour constitutionnelle
Slovénie:	Mme Dr. Mirjam SKRK, Vice-présidente, Cour constitutionnelle
Cour de Justice des Communautés européennes:	M. Koen LENAERTS, Juge
Cour Européennes des Droits de l'Homme :	Dr. András BAKA, Juge.

Mlle Caroline Martin était responsable de cette activité, elle peut être contactée par téléphone au +33 388 41 338 23 ou par fax au +33 388 41 37 38, ou par e-mail : caroline.martin@coe.int pour toute information complémentaire.